

# Une approche collaborative de construction de connaissances en sciences criminelles

## Preface - collaborative knowledge building in Criminal Sciences

par **Quentin ROSSY\*** et **Massimiliano MULONE\*\***

\* Ecole des Sciences Criminelles, Université de Lausanne, Suisse

\*\* Ecole de Criminologie, Université de Montréal, Canada

Ni un exercice de style, ni une recherche de consensus et plus qu'un échange d'opinions, les auteurs de ce numéro spécial se sont ralliés autour d'un même objectif : mettre en perspective des objets d'études, des modèles conceptuels, des approches méthodologiques, voire des théories de la criminologie et de la science forensique. Le fruit de leurs réflexions s'inscrit dans la continuité d'un projet commun initié entre l'Ecole de Criminologie de l'Université de Montréal et l'Ecole des Sciences Criminelles de l'Université de Lausanne qui a conduit d'une part au développement d'un programme d'enseignement partagé<sup>1</sup> et d'autre part à l'élaboration de projets de recherche académiques interdisciplinaires. Plusieurs ateliers ont notamment été organisés lors des trois derniers colloques de l'Association Internationale des Criminologues de Langue Française, en 2010 à Fribourg, en 2012 à Montréal et plus particulièrement en mai 2014 à Liège lors d'un double atelier du XIV<sup>e</sup> colloque de l'association: *Traçologie et analyse de la criminalité - regards croisés aux frontières de la criminalistique, des études policières et de la criminologie*. La présente publication se veut une étape supplémentaire autour de ce projet de mise en commun des savoirs criminologiques et forensiques.

Avant d'introduire les réflexions et les propositions des contributions de ce numéro, il convient de clarifier l'intention de cette démarche partagée entre « la » criminologie et « la » science forensique. Nous reprenons ici quelques questionnements épistémologiques développés dans l'article de conclusion d'Olivier Delémont et Samuel Tanner. L'emphase posée par des guillemets ne doit pas être interprétée comme le déni d'une identité propre. Elle souligne simplement que criminologie et science forensique ont du mal à trouver une identité commune qui rallie l'ensemble de leurs courants internes. Mais interne à quoi ? Tant l'une que l'autre peinent à se définir comme des disciplines ou comme des sciences indépendantes de sciences-mères telles que la chimie ou la physique par exemple pour la science forensique et la psychologie ou la sociologie notamment pour la criminologie. Par simplification, nous préférons ici le terme de science puisque les deux champs d'études ont de la difficulté à se spécifier et, disons-le avec humour, à se « discipliner ». Pourtant tant l'une que l'autre exploitent avec conviction leurs rattachements paradigmatiques pour se définir comme des sciences bien distinctes alors même que la séparation était bien moins claire il y a encore un

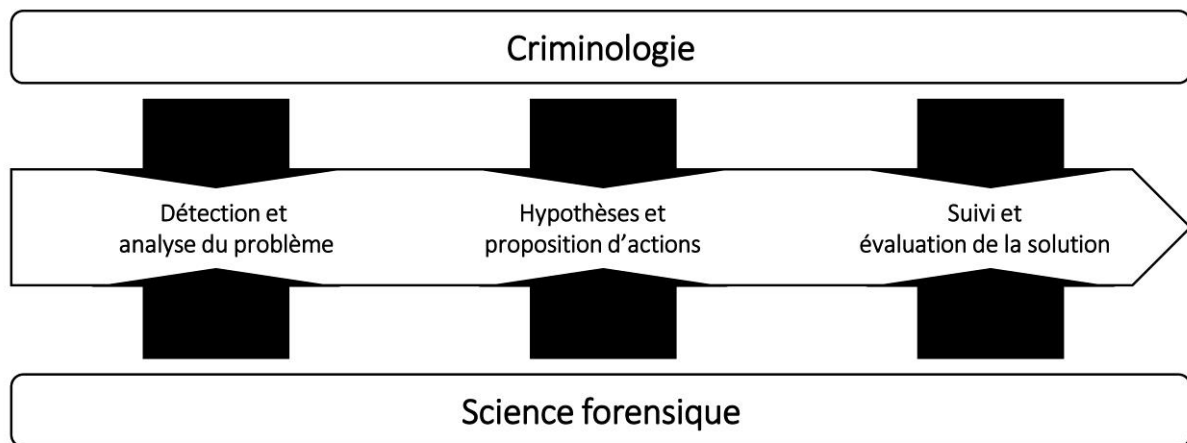
---

<sup>1</sup> En 2013, l'option « Criminalistique et information » de la maîtrise en criminologie a été créée à l'Université de Montréal (<http://crim.umontreal.ca/programmes-cours/programmes-criminologie/maitrise-criminologie/>, dernier accès le 21.05.2015) et la maîtrise en « Traçologie et analyse de la criminalité » à l'Université de Lausanne (<http://unil.ch/esc/master-tracologie>, derniers accès le 21.05.2015).

siècle. N'était-il ou n'est-il pas possible de rattacher criminologie et science forensique à la biologie par exemple? De surcroît, elles étudient des ensembles d'objets variés et parfois différents qui gravitent autour d'un concept commun : le crime. Cela étant dit, les deux sphères d'activités de recherche n'arrivent pas à trouver un consensus sur leur définition, voire même parfois leur utilité pour décrire leurs champs d'études. Ainsi elles sont à la fois pluriels tout en cherchant à produire une identité propre (et unique). Dans ce contexte, réunir forensiciens et criminologues pour mettre en perspective leurs regards dans une démarche collaborative de construction de connaissances est un objectif ambitieux et peut-être périlleux. La démarche ne répondra probablement pas à l'ensemble de ces introspections. En tout cas, elle n'en a pas la prétention. Elle ne vise pas non plus à les réunir sous une même science, telle que la science du crime (« crime science » en anglais). Nous préférons ainsi le chapeau de « sciences criminelles » qui marque la pluralité des approches et des savoirs sur le crime, même s'il ne règle pas les ambiguïtés entourant l'objet d'étude.

La démarche initiée ne visent donc pas à nier les différences qui font de la criminologie et de la science forensique deux approches spécifiques, mais au contraire à les exploiter dans une **démarche collaborative** de construction de connaissances *“through which parties who see different aspects of a problem can constructively explore their differences and search for solutions that go beyond their own limited vision of what is possible”* (Gray, 1989, p. 5). Cette définition de la notion de collaboration, retranscrite dans sa version anglaise originale, nous semble la plus à même de décrire l'intention du projet. Chacun des articles présentés dans ce numéro spécial est d'ailleurs le produit d'un travail conjoint entre au moins un criminologue et un forensicien, l'objectif étant d'essayer de mettre en pratique, jusque dans le processus d'écriture, l'intégration des deux champs d'études.

Les contributions réunies dans ce numéro s'intègrent ainsi dans un projet commun qui part de la reconnaissance que les scientifiques tant de la forensique que de la criminologie peuvent développer des connaissances par une démarche collaborative conjointe. En s'appuyant notamment sur la démarche de résolution de problèmes décrite par Goldstein (1990), l'article d'introduction de Maurice Cusson et Olivier Ribaux et l'article de Céline Weyermann et ces collègues arrivent à un constat assez similaire. Les relations entre la criminologie et la science forensique peuvent se concevoir au fil d'un protocole temporel partagé que nous nous approprions ici ainsi: (1) la détection du problème et l'état des lieux des connaissances utiles à sa résolution, (2) l'expérimentation d'hypothèses et la proposition d'actions et (3) le suivi et l'évaluation de l'efficacité de la solution.



**Figure 1 : protocole partagé entre la criminologie et la science forensique**

Ce cadre de réflexion préfigure un découpage de connaissances qui intègre les deux dimensions considérées. Dans un précédent numéro de la revue, Delémont et ses collègues (2014) présentaient deux exemples complets qui s'inséraient parfaitement dans cette même démarche. Le premier portait sur l'analyse de produits stupéfiants dans les eaux usées pour diagnostiquer la consommation et potentiellement suivre les effets de mesures. Le second présentait l'analyse d'incendies criminels par un diagnostic forensique qui combiné à une analyse criminologique conduisait à la proposition de mesures de prévention.

#### 1) Détecter et développer des savoirs sur les problèmes criminels

C'est là le point de départ proposé par Maurice Cusson et Olivier Ribaux dans l'article d'introduction de ce numéro. Ils y définissent un problème criminel comme « *une activité criminelle ou litigieuse qui par sa récurrence, sa fréquence, sa persistance ou sa gravité menace la sécurité de la communauté* ». Ils soulignent ainsi l'importance fondamentale de la relation entre l'activité criminelle et ses effets directs : les traces qui constituent, en tant que « reflet » ou vestige de l'activité criminelle, l'objet fondamental de la science forensique (Margot, 2014). C'est pourquoi, d'une part, les savoirs criminologiques sur les criminels, les victimes et les actes peuvent s'avérer essentiels pour appréhender la détection et l'interprétation des traces. D'autre part, comme ces dernières sont des données élémentaires sur l'activité criminelle, le savoir forensique issu de l'analyse des traces peut être exploité comme un indicateur pour mieux appréhender et comprendre l'activité criminelle. C'est au travers de cette dualité que de nombreux projets de recherche conjoints peuvent être envisagés. Le savoir criminologique peut être exploité par la science forensique et inversement le savoir forensique peut alimenter des questionnements criminologiques (Ribaux, 2014).

Ainsi, la trace tend à s'intégrer de plus en plus dans les démarches d'analyse de la criminalité (Ribaux et Margot, 2007 ; Ribaux, 2014). C'est le champ du renseignement forensique illustré dans l'article de Simon Baechler, Rémi Boivin et Pierre Margot en matière de fraude documentaire. L'analyse forensique des documents est présentée comme un indicateur précieux pour reconstruire la structure du marché, mieux comprendre les voies de production et de distribution, étudier la qualité des faux et détecter des changements de mode opératoire.

Les problèmes criminels liés aux technologies de la communication et de l'information constituent également un noyau d'objet d'études ou la séparation disciplinaire semble être de plus en plus superficielle (Delémont et al, 2014). Les contributions de David Décary-Héту et Mélanie Eudes sur l'analyse de forums de carding et d'Anthony Amicelle et David-Olivier Jaquet-Chiffelle en matière de traçabilité financière illustrent bien ces points de convergence potentiels. Dans l'environnement virtuel, la trace numérique est naturellement prise en main par les chercheurs criminologues, alors que la trace matérielle reste encore largement l'objet exclusif du criminaliste.

## 2) Développer et tester des hypothèses puis proposer des actions

L'article de David Décary-Héту et Mélanie Eudes montre également comment l'analyse de traces numériques collectées sur un forum de carding permet de tester et remettre en cause l'hypothèse que ce type de marché est instable en raison d'une forte victimisation entre pairs. Pour faire leur analyse, ils mettent en œuvre une analyse criminologique fondée sur la détection d'identités virtuelles communes détectées par des traces numériques. L'exemple de Baechler et ses collègues illustre également cette étape du protocole partagé. Par l'analyse de la qualité des faux, ils révèlent par exemple que des sécurités classiquement contrôlées, telle que la luminescence UV, sont souvent bien contrefaites. Alors que d'autres éléments facilement contrôlables sont plus systématiquement mal reproduits. De telles connaissances peuvent alors servir de socle à la définition ou à l'adaptation de stratégies de contrôle notamment. Dans ces exemples, la trace se révèle comme un indicateur précieux pour élaborer des actions dans des champs qui vont au-delà de leur exploitation classique dans le processus judiciaire. Mais le savoir criminologique sur le comportement des auteurs, les situations criminelles et les vulnérabilités des cibles se révèlent également essentiel pour la forensique notamment lors de la recherche des traces sur le champ d'investigation. Ces connaissances permettent aux investigateurs de développer des hypothèses sur les actions de l'auteur et guident ainsi la recherche des traces (Ribaux et al, 2010).

## 3) Suivre et évaluer les solutions

Lors de cette étape de nombreuses études intégrées peuvent également être envisagées. Telle que précédemment évoquée, l'analyse de métabolites dans les eaux usées permet de suivre des tendances de consommation de produits prohibés et ainsi compléter les indicateurs exploités pour évaluer la mise en œuvre de mesures fussent-elles répressives ou préventives. Dans cet exemple, c'est de nouveau la trace qui sert d'indicateur à l'évaluation. Mais la criminologie peut également prendre pour objet la police scientifique elle-même afin d'évaluer son efficacité (Bieber, 2006). Au-delà même de l'efficacité, les réflexions croisées initiées par la mise en commun des savoirs criminologiques et forensiques permettent également de redéfinir et étendre l'utilité même de la police scientifique. Dans l'article d'Anthony Amicelle et David-Olivier Jaquet-Chiffelle, c'est une démarche de surveillance fondée sur des traces qui fait l'objet d'une évaluation éthique et sociologique. Ils questionnent le rôle de la traçabilité financière comme moyen de justification et de dissuasion et relèvent un changement paradigmatique orienté sur la suspicion qui peut conduire à la stigmatisation. C'est l'usage d'une forme particulière de traces provoquées définies par Olivier Ribaux (2014) qui est mis sous la loupe du criminologue.

A chacune des étapes de ce protocole de recherche, les relations entre la science forensique et la criminologie sont donc duales : la trace est exploitée comme un indicateur qui s'intègre dans un questionnement et un cadre méthodologique criminologique, ou alors se sont les connaissances criminologiques qui renseignent le forensicien et sont intégrées dans son processus d'analyse des problèmes. Ainsi la criminologie et la science forensique peuvent se combiner de nombreuses manières pour mieux détecter et comprendre les problèmes criminels, pour expérimenter des hypothèses et proposer des actions et finalement en assurer le suivi et l'évaluation. Il est entendu que les quelques contributions réunies ici, nonobstant leur qualité intrinsèque, ne sauraient couvrir l'ensemble des potentialités d'une intégration entre savoirs criminologique et de science forensique. Nous espérons toutefois qu'elles pourront servir de socle au développement d'un véritable champ d'études croisé, capable de produire des connaissances nouvelles sur le phénomène criminel et les diverses réactions (judiciaires, policières, sociales) qui y sont associées.

Pour conclure, nous souhaitons adresser nos plus chaleureux remerciements à l'ensemble des contributeurs de ce numéro spécial. Collègues et amis vous avez accepté le défi que nous vous avons proposé. Pour certains, il s'agissait de confronter vos recherches au regard d'un chercheur d'une « science-sœur ». Et pour les autres de relever le défi d'appréhender un projet et d'y apporter une contribution à l'aune de votre culture scientifique. Nous remercions également, Maurice Cusson et Olivier Ribaux, ainsi qu'Olivier Delémont et Samuel Tanner pour leurs articles d'introduction et respectivement de conclusion.

## Références

- Bieber, F. R. (2006) Turning Base Hits into Earned Runs: Improving the Effectiveness of Forensic DNA Data Bank Programs. *The Journal of Law, Medicine & Ethics*, 34(2) : 222-233.
- Delémont, O., Esseiva, P. Béen, F. & Benaglia, L. (2014) La police scientifique au-delà de ses frontières actuelles. La perspective de nouvelles connaissances. *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, Vol. LXVII (3): 283-304.
- Goldstein, H. (1990) *Problem-Oriented Policing*. New York: McGraw-Hill.
- Gray, B. (1989) *Collaborating: Finding Common Ground for Multiparty Problems*. Jossey-Bass.
- Margot, P. (2014) «Traçologie: la trace, vecteur fondamental de la police scientifique», *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, LXVII (1): 72-97.
- Ribaux, O. et Margot, P. (2007) *La trace matérielle, vecteur d'information au service du renseignement*. in: M. Cusson, B. Dupont and F. Lemieux (éd.), *Traité de sécurité intérieure*, Éditions Hurtubise inc, Montréal.
- Ribaux, O., Baylon, A., Lock, E., Delémont, O., Roux, C., Zingg, C., & Margot, P. (2010) Intelligence-led Crime Scene Processing. Part II: Intelligence and Crime Scene Examination. *Forensic Science International*, 199, 63-71.
- Ribaux, O. (2014) *Police scientifique, Le renseignement par la trace*. Presses polytechniques et universitaires romandes.